



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 7 AVRIL 2026

1

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué en date du 31 mars deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Salle de Conférence-Espace Baron de Chabert, sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Blanc.

**PRESENTS : PRESENTS** : Michel BLANC, Sylvie MENVIELLE, Laurent MOUCADEAU, Mireille ROBERT, Baptiste MOUIREN, Martine LUNAIN, Eric MOUQUE, Virginie SEGUI LUNAIN, Didier DULCAMARA, Christelle FONTAINE, Edouard DE BARBENTANE, Laurent JEANNETEAU, Gaëlle LAMAIGNERE, Thomas FORNER, Eléonore MAYEUX, Tom BALAS, Sonia REQUENA, Arnaud GABRIEL (présent à partir du second point), Laura GIBAND, Hans DE JONGE, Edith BIANCONE, Christèle DI PASQUALE.

**ABSENTS EXCUSES** :

Fiona MUSSINO, qui donne pouvoir à Laura GIBAND ;

Laura LINDEN, qui donne pouvoir à Gaëlle LAMAIGNERE ;

Jean-Christophe DAUDET, qui donne pouvoir à Edith BIANCONE ;

Bruno HOFFMANN, qui donne pouvoir à Christele DI PASQUALE ;

Elric EDELIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurent MOUCADEAU.

## 1. Approbation du procès-verbal du 21 mars 2026

---

Rapporteur : Michel Blanc

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal du 21 mars 2026 ;

Considérant que Monsieur le Maire propose à l'assemblée de parcourir le procès-verbal du 21 mars 2026 ;

Après lecture et en l'absence d'observations sur le procès-verbal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal du 21 mars 2026.

## 2. Débat d'Orientation Budgétaire

---

Rapporteur : Laurent MOUCADEAU

*Monsieur le Maire explique que le débat d'orientation budgétaire permet de présenter la situation financière de la commune telle qu'elle est au moment de l'élaboration du budget, de discuter des grandes orientations de ce budget pour l'année à venir et puis de permettre à toutes et tous d'échanger avant l'élaboration finale du budget.*

*Il dit que ce débat va permettre ce soir de fixer un cap politique et financier pour la commune tant dans la partie de la section de fonctionnement que dans sa partie section d'investissement et qu'il doit aussi amener à préparer et à réaliser des arbitrages budgétaires puisque le budget des collectivités doit réglementairement être présenté à l'équilibre en fonctionnement comme en investissement avec des dépenses égales aux recettes dans chaque section. Il ajoute que ce débat d'orientation budgétaire doit permettre aux uns et aux autres de s'exprimer et de poser toutes les questions souhaitées afin d'éclairer les travaux qui vont suivre jusqu'au vote du budget primitif, lequel est prévu pour la séance du conseil municipal du 27 avril prochain.*

*Monsieur Arnaud GABRIEL rejoint la séance.*

*Monsieur le Maire rappelle que ce rapport a été élaboré sur la base des éléments comptables et financiers tels que figurant dans la comptabilité de la commune et qu'il tient compte bien évidemment des engagements qui ont été pris par la majorité sortante. Il explique qu'aujourd'hui, il faut regarder comment cela se traduit concrètement en matière de conception du budget de fonctionnement et d'investissement.*

*Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent MOUCADEAU qui va présenter de manière synthétique le rapport d'orientation budgétaire reçu par e-mail lors du dernier envoi aux membres du Conseil municipal.*

*Monsieur Laurent MOUCADEAU explique que dans un premier temps, il est important de rappeler le contexte économique actuel avec une croissance mondiale ralentie et une économie française qui reste fragile, avec une progression autour de 1 %. Il dit que même si l'inflation est désormais maîtrisée autour de 2%, ses effets continuent de peser, notamment sur les coûts de l'énergie et des salaires, les tensions dans le Golfe*

entraînant même un retour de l'inflation à des taux plus élevés. Il ajoute que les taux d'intérêt restent élevés, autour de 3% à 3,5%, ce qui rend le recours à l'emprunt plus coûteux pour les collectivités.

Concernant le contexte financier, il explique que les collectivités locales font face à une pression croissante : les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes, ce qui réduit leur capacité d'épargne. Il ajoute que la loi de finances pour 2026 renforce cette contrainte avec notamment le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la baisse de certaines compensations.

En ce qui concerne les recettes de la commune, Monsieur Laurent MOUCADEAU dit qu'elles s'élèvent à environ 5,6 millions d'euros en 2026 et qu'elles sont principalement composées de la fiscalité qui représente plus de 75 % des ressources de la commune. Il précise que le produit fiscal est en légère augmentation, ce qui est positif, mais que la pression fiscale est déjà relativement élevée, ce qui limite les possibilités d'augmentation des impôts.

Il ajoute que les dotations de l'État diminuent, notamment la DGF, ce qui réduit les ressources de la commune et ses marges de manœuvre. Il donne aussi l'exemple de la dotation de Terre de Provence Agglomération qui a été réduite de 25 % soit une baisse d'environ 140 000 €.

Du côté des dépenses, celles-ci atteignent environ 5,4 millions d'euros en 2026, soit une hausse de plus de 10 %. Il indique que cette augmentation est principalement due aux charges de personnel qui représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement. Il précise que ces dépenses sont dites rigides, c'est-à-dire qu'elles sont difficiles à réduire à court terme.

Il explique que cette situation entraîne une forte dégradation de l'épargne de la commune, passant d'environ 950 000 euros en 2025 à seulement 229 000 euros en 2026. Il dit que le taux d'épargne tombe ainsi à 4 %, ce qui est en dessous du seuil critique de 7 %. Cela signifie que la commune a de plus en plus de difficultés à financer ses investissements par ses propres moyens.

Il soulève que l'épargne nette devient même négative en 2026, ce qui indique que la commune ne peut plus couvrir le remboursement de sa dette et ses investissements sans recourir à l'emprunt.

Concernant les investissements, Monsieur Laurent MOUCADEAU dit que la commune prévoit un programme ambitieux avec plus de 5 millions d'euros de dépenses en 2026 et que ces projets sont en partie financés par des subventions, mais aussi par un recours important à l'emprunt, estimé à 1,8 million d'euros pour financer l'intégralité des investissements prévus dans le rapport d'orientation budgétaire.

Il explique que l'endettement de la commune augmente fortement pour atteindre près de 3 millions d'euros et que la capacité de désendettement va s'élever à presque 13 ans, ce qui dépasse le seuil d'alerte et traduit une situation financière plus fragile.

Pour conclure, Monsieur Laurent MOUCADEAU dit que la commune présente une situation contrastée : d'un côté, elle maintient un niveau d'investissement élevé et des recettes fiscales dynamiques, mais de l'autre, elle fait face à une hausse importante de ses dépenses, une forte baisse de son épargne et une augmentation significative de son endettement. Il explique qu'il sera donc essentiel, pour les années à venir, de maîtriser les dépenses, de sécuriser les recettes et de prioriser les investissements afin de préserver l'équilibre financier de la commune tout en recherchant de nouvelles sources de revenus.

Monsieur le Maire indique que le rapport d'orientation budgétaire est très complet et qu'au regard de ce qui a été dit le budget ne peut pas être laissé en l'état et qu'il allait falloir revoir sensiblement la copie notamment dans la partie fonctionnement, avec une épargne brute qui s'est sensiblement réduite et une épargne nette deviendrait même négative. Il rappelle que l'épargne brute est celle qui permet de payer les annuités en capital de prêt des prêts actuels et qu'il faut donc absolument retrouver une épargne brute qui

permet d'une part de payer nos annuités de prêt en capital et d'autre part de générer des capacités d'autofinancement pour des investissements supplémentaires.

Il précise que la majorité municipale a pris le parti de présenter le budget tel qu'il est, avec les éléments comptables et financiers de la commune, mais indique qu'il sera nécessaire de revoir la question des charges sachant qu'il sera difficile de mobiliser des recettes supplémentaires car malheureusement la commune subit la baisse des recettes versées tant par l'État que par Terre de Provence Agglomération qui subit elle aussi une pression sur ses propres dotations.

Il explique que la commune va devoir jouer essentiellement sur les charges et revoir le fonctionnement tout en continuant à apporter un service de qualité aux citoyens barbantais, mais en optimisant le fonctionnement afin de dégager une épargne de gestion supplémentaire.

Sur le plan des investissements, Monsieur le Maire annonce que de nouvelles priorités devront être refixées ; la commune ne peut pas avancer au même rythme que ce qui avait pu être envisagé par la majorité précédente. Il dit qu'aujourd'hui, la commune n'a pas de moyens sans avoir à recourir à l'emprunt et que l'objectif est de générer notre autofinancement et de ne pas concourir à l'emprunt en permanence pour les années futures. Il insiste sur la nécessité donc de réduire le train de vie de la collectivité en matière de fonctionnement et que le travail avec les services est en marche avec des marges de manœuvre qui pourront être trouvées. Il précise que l'objectif est de minorer le recours à l'emprunt et d'apporter de l'autofinancement qui viendrait compléter un recours à l'emprunt.

Il indique toutefois que d'autres investissements seront envisagés durant cette mandature qui débute, qui nécessiteront potentiellement un recours à l'emprunt mais à un rythme d'investissement moins soutenu et un maintien de la fiscalité en l'état.

Monsieur Thomas FORNER demande s'il est possible de développer un peu le volet augmentation des charges et notamment les charges de gestion.

Monsieur Laurent MOUCADEAU répond que les charges de gestion augmentent essentiellement avec le budget du CCAS qui augmente de plus de 30 000 € et qui passe donc avec un budget à hauteur de 220 000 €, plus une augmentation des subventions aux associations de plus de 16 000 €, ce qui vient augmenter les charges de gestion de façon conséquente.

Monsieur le Maire indique qu'il y a un vrai sujet en matière de gestion sur le CCAS à travailler. Il rappelle que la nouvelle municipalité n'est élue que depuis une quinzaine de jours et qu'elle travaille actuellement sur l'élaboration du budget du CCAS, mais force est de constater que depuis quelques années, le budget versé au CCAS a subi une croissance permanente. Il reconnaît que c'est bien que l'on fasse un effort social dans la commune, mais qu'en l'occurrence, il semblerait, qu'en matière de gestion de personnel notamment, on ait des effets de bord qui font qu'aujourd'hui la commune est obligée de subvenir aux insuffisances en matière d'augmentation des recettes. Il précise que le CCAS a un poste central de recettes avec le service d'aide à domicile, ce sont les seules recettes que le CCAS a, et en face, il y a des dépenses à caractère social, l'effort social de la commune, sans oublier les dépenses de personnel pour assurer les services d'aide à domicile. Il indique donc qu'il faut retravailler ce budget du CCAS. Il ajoute qu'en l'état actuel des choses, on est amené à constater dans le budget communal une nouvelle augmentation de la dotation de 30 000 € du budget du CCAS qui va passer de 190 000 € à 220 000 €.

Monsieur Laurent JEANNETEAU demande des éclaircissements sur les charges de fonctionnement notamment sur l'augmentation des charges de personnel, sans porter aucun jugement, d'environ 200 000 € sur le budget général de la commune et qui passeraient de 2,8 M€ à 3 M€.

Monsieur Laurent MOUCADEAU répond qu'effectivement, il y a une augmentation d'à peu près 200 000 € qui est due à des embauches qui ont été réalisées en fin d'année 2025 avec du coup des salaires qui porteront à plein sur l'exercice 2026. Il relève aussi qu'il y a eu une revalorisation des salaires des employés communaux ; ce qui est tout à fait normal. Il ajoute un dernier point qui a fortement augmenté, à savoir les cotisations CNRACL.

Monsieur Laurent JEANNETEAU prolonge sa question et demande si du coup la ressource en matière de personnel est adaptée au fonctionnement de la commune.

Monsieur le Maire répond que ça fait partie des éléments qu'il souhaite que l'on puisse auditer sereinement et tranquillement sur les modes de fonctionnement, la répartition du personnel sur les différentes missions de service public qui doit être délivré aux citoyens de Barbentane. Il dit que cela fera partie des éléments d'un audit complet de fonctionnement. Il explique qu'un audit, ce n'est pas qu'un audit des comptes ; il y a aussi un audit du fonctionnement et ce fonctionnement a forcément des répercussions sur les comptes. Il déclare que la municipalité va regarder si toutes les bonnes ressources sont mises au bon endroit dans le fonctionnement de la collectivité.

Monsieur Tom BALAS pose une question destinée à l'ancienne majorité sur la stratégie financière qui avait été adoptée pour ces investissements et ces emprunts.

Madame Edith BIANCONE répond que la stratégie c'est exactement ce que Michel BLANC vient de dire : essayer de réduire les dépenses de fonctionnement au maximum. Elle explique qu'effectivement les charges de personnel c'est quelque chose qui est fixé, mais il y a d'autres postes où on peut effectivement réduire les dépenses. Elle rappelle les réductions faites sur coût de l'énergie : tout ce qui est électricité a été réduit pour dégager effectivement une capacité d'autofinancement importante et qui permette de financer une partie des investissements.

Monsieur Tom BALAS répond qu'il ne voit pas comment on peut réduire des coûts de fonctionnement avec davantage d'embauches. Il demande à Madame BIANCONE si elle savait que les investissements et les emprunts programmés allaient mettre la commune dans cet état.

Madame Edith BIANCONE répond que le ROB présente le prévisible pour 2026 et pas le réel. Elle reconnaît qu'effectivement, le ROB présente une situation qui n'est pas saine mais dit qu'on ne sait pas du tout ce qui va se passer, car c'est juste une prévision.

Monsieur Tom BALAS dit entendre la prévision mais voit qu'il y a aujourd'hui un investissement de 1,177 M € concrètement sur la partie investissement de la commune et 2,3 M€ d'immobilisations en cours et que ce sont des projets qui ont été décidés.

Madame Edith BIANCONE répond qu'elle pense que les 1 M € correspondent à l'équilibre du budget.

Monsieur le Maire prend la parole et dit qu'aujourd'hui, concrètement, sur la partie investissement, n'ont été inscrits dans le ROB que des investissements qui étaient actés ou prévus d'engager sur les années 2025-2026. Il dit que rien n'a été rajouté et reformule la question de Tom BALAS : par rapport à ce 1,1 M € d'investissement et les chantiers en cours dont la place du Marché notamment, comment était trouvé l'équilibre budgétaire pour financer ces investissements pour la partie qui n'est pas subventionnée.

Monsieur le Maire rappelle que le global d'investissement pour ce projet est de l'ordre de 5 M €, ce qui est énorme. Il évoque les subventions du Département par le biais du contrat départemental de transition écologique (CDTE) mais dit que cela ne finance que 50 % du projet et qu'il faut trouver les 50 % restants à financer par la commune.

Monsieur Tom BALAS s'adresse à Madame Edith BIANCONE en lui demandant de quelle manière la majorité sortante imaginait financer tout ce qui reste à financer en investissement, sans remettre en cause la nature de l'investissement.

Madame Edith BIANCONE répond que la stratégie est simple : il faut effectivement maîtriser les dépenses au maximum et ainsi pouvoir dégager des capacités d'autofinancement et donc emprunter le moins possible.

Monsieur Hans DE JONGE relève que la capacité de désendettement devient négative et que l'encours de la dette a doublé.

Madame Edit BIANCONE répond que la capacité d'autofinancement a été réduite de moitié et la commune sort un excédent de 580 000 € en 2025 et de 230 000 € en 2026 en prévision, soit la moitié.

Monsieur Tom BALAS insiste sur la dette : les 2,3 M € prévus supplémentaires c'est de la dette à aller chercher, pas de l'autofinancement et dit que ça revient à 13 ans d'endettement.

Madame Edit BIANCONE répond que ce n'est pas de la dette mais de l'investissement.

Monsieur Tom BALAS demande pour quand est le retour sur investissement d'un point de vue politique.

Madame Edith BINACONE tient à préciser que la place du Marché c'est l'entrée de ville, c'est un choix politique qui a paru nécessaire. Idem pour les abords de la salle des fêtes.

Monsieur Tom BALAS demande si l'impact économique a été mesuré sur la place du Marché et la salle des fêtes et quels seront les retours sur investissement et l'argent généré par ces travaux.

Madame Edith BIANCONE dit que le retour sur investissement sur les aménagements paysagers c'est difficilement chiffrable, mais qu'au niveau de l'embellissement de la ville on peut le chiffrer.

Monsieur Tom BALAS demande comment a été anticipée l'inflation prévisible des coûts de l'énergie et l'impact sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il a été prévu de conserver un excédent de fonctionnement et de ne pas virer la totalité de l'excédent sur la section d'investissement. Il ajoute que l'année dernière, il y avait un excédent de fonctionnement de 580 000 € fin 2025 et qu'il a été décidé de ne pas verser la totalité de cette somme sur la section d'investissement (auto-financement) et d'en garder la moitié en fonctionnement notamment pour les charges de ce secteur et ainsi faire face à l'inflation des coûts sur les achats. Il rappelle la nécessité de présenter un budget équilibré section par section. Il confirme l'intégration d'une évolution des prix dans le budget et la pression sur l'augmentation des prix des carburants.

Madame Edith BIANCONE demande concernant les 30 000 € d'augmentation du CCAS, si c'est pour une prestation constante ou des aides sociales complémentaires.

Monsieur le Maire répond que cette somme vise juste à équilibrer le budget en environnement équivalent par rapport notamment aux charges de personnel actuelles puisque on a des absences maladie qui ne sont pas totalement couvertes par l'assurance et donc aujourd'hui on ne rajoute rien, on n'a pas augmenté de dépenses ou de volume d'action sociale, on a maintenu le service constant. Malheureusement, il dit ne pas avoir beaucoup d'autres solutions pour le moment, dans l'attente de revoir le fonctionnement. S'agissant du CCAS, il explique qu'il existe deux grands services, à savoir le service d'aide à domicile qui est un service réalisé par les aides ménagères et qui lui est un centre de recettes qui nous permet d'encaisser des recettes mais qui ne couvre pas l'intégralité des frais et puis la deuxième partie c'est le coup social ; c'est-à-dire les décisions du conseil d'administration du CCAS sur les animations qui sont faites au profit des seniors. Il

*précise que la nouvelle municipalité a maintenu exactement le même service parce qu'il y a des services qui sont, l'animation seniors notamment, des choses qui fonctionnent très bien et qu'il faut maintenir.*

*Madame Sylvie MENVIELLE relève qu'il y a un excédent en section de fonctionnement de 596 000 € à peu près sur le budget de la commune et demande actuellement combien il reste dans les caisses.*

*Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui, en trésorerie, on est en train d'avoir beaucoup de factures notamment sur le chantier de la place du Marché, qu'il faut donc décaisser et que la commune n'a pas forcément la trésorerie en face. Il reconnaît que celle-ci est en train de se diminuer assez sensiblement. Il ajoute d'ici la fin du mois il faudra voir s'il ne va pas être nécessaire de mobiliser la ligne de trésorerie qui avait été contractualisée en octobre ou novembre dernier. Il rappelle que la ligne de trésorerie est une ouverture de crédit, qui est une ligne 800 000 €, mais ajoute que ce n'est jamais bon d'être amené à tirer sur la ligne de trésorerie parce que ce sont des frais financiers qui vont venir se rajouter à nos charges et qui vont venir encore une fois pénaliser les finances communales.*

*Monsieur le Maire dit qu'aujourd'hui, la trésorerie n'est pas exsangue mais elle peut le devenir si les recettes ne rentrent pas. Il prend l'exemple du chantier de la place du Marché, parce que c'est le gros chantier actuel, il va falloir payer les fournisseurs, mais aussi maintenir le paiement du personnel et que pour cela on va devoir mobiliser la ligne de trésorerie en attendant de voir comment on fait pour équilibrer l'opération place du Marché qui n'était pas autofinancée. Il rappelle qu'elle n'était financée qu'à hauteur de 50 %.*

*Monsieur Laurent JEANNETEAU demande s'il était d'usage à la mairie d'avoir des problèmes de trésorerie et de recourir à la ligne de trésorerie.*

*Monsieur le Maire répond que la ligne de trésorerie est un outil à la disposition des collectivités qui est souvent mis en œuvre, mais pas forcément utilisé de manière permanente et régulière. Il explique que l'objectif c'est que les recettes de fonctionnement permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement et de dégager en plus, ce dont on a parlé tout à l'heure, la fameuse épargne de gestion, qui va permettre de payer nos annuités de prêt. Il rappelle que le prêt, c'est quelque chose qui est un outil financier qui permet d'étaler une charge sur une durée donnée et donc un investissement lourd et important, mais qu'on ne doit pas le faire payer au seul contribuable actuel parce que ce sont des impôts. Il dit que cela doit être étalé sur une durée de l'ordre de 10, 15, 20 ans, afin de répartir la charge sur différentes générations. Il explique, en parlant sous couvert d'Edith, que l'utilisation des lignes de trésorerie précédentes, c'était ponctuel.*

*Madame Edith BIANCONE confirme que la ligne de trésorerie n'est utilisée que ponctuellement, par exemple en cas de retard de paiement des subventions.*

*Monsieur Thomas FORNER demande à Madame Edith BIANCONE si la précédente municipalité envisageait déjà de faire appel à cette ligne de trésorerie, notamment concernant le projet de la place du Marché.*

*Madame Edith BIANCONE explique qu'une ligne de trésorerie est votée chaque année et que son utilisation dépend du laps de temps entre le moment où l'on reçoit les subventions et le moment où l'on paie les fournisseurs et que c'est à ce moment-là que l'on utilise la ligne de trésorerie.*

*Monsieur Thomas FORNER dit que les administrés paient déjà ce qu'ils doivent et pense qu'au regard du projet il était envisagé de faire appel à la ligne de trésorerie.*

*Madame Edith BIANCONE précise que le recours à l'emprunt c'est pour financer des projets alors que la ligne de trésorerie sert attendre les recettes à venir.*

*Monsieur le Maire confirme que la ligne de trésorerie est un outil temporaire qui ne doit pas financer un investissement long qui est du ressort de l'autofinancement et l'emprunt à long terme. Il ajoute que dans le*

*budget 2025, il était prévu un recours à l'emprunt par rapport aux différents projets du CDTE, qui n'ont pas été mis en œuvre. Il considère que ceci a permis, au 31 décembre 2025, de présenter une situation où il existe un taux et une durée de désentêtement excessivement courts. Il dit qu'à ce jour, la commune va être contrainte de contracter un emprunt pour financer le projet de la place du Marché notamment parce qu'il ne sera pas financé par la ligne de trésorerie. Il explique que les taux ne sont pas les mêmes, le taux de la ligne de trésorerie est plus élevé et qui doit permettre de faire face à un décalage. Monsieur le Maire dit que la commune va devoir peut-être mettre en œuvre un tirage sur la ligne de trésorerie pour faire face à ce déficit de trésorerie et derrière calibrer au bon niveau le niveau d'emprunt pour la place du Marché. Il annonce qu'il aurait préféré mettre un emprunt sur autre chose que sur la place du Marché.*

*Monsieur Tom BALAS demande à quel projet correspondent les immobilisations et la dette à prévoir et à quel niveau d'engagement est la commune pour savoir s'il est possible de rétro-pédaler et de réduire les coûts.*

*Monsieur le Maire répond que les immobilisations en cours correspondent par exemple au chantier en cours de la place du Marché et aux factures décaissées, déjà réglées aux fournisseurs. Il explique que quand on livre la place du Marché après ça passe dans des opérations comptables, en patrimoine immobilier. Il dit donc qu'aujourd'hui, les immobilisations en cours sont essentiellement concentrées sur les chantiers de la place du Marché et tous les autres investissements qui ont été lancés dans le cadre du budget 2025 adopté par la précédente mandature. Après, le niveau des engagements, il précise que c'est tout le travail qui nous reste à formaliser dans le cadre de l'élaboration du budget 2026. Il annonce que la commune va regarder jusqu'où elle est engagée sur tel ou tel chantier et dans certains cas on va déprioriser et on va repousser l'investissement soit en 2027, soit en 2028, soit l'annuler purement et simplement. Il explique que la commune ne peut faire des investissements que pour autant que l'on a les moyens financiers de ses ambitions ; l'emprunt est une solution qui permet à la collectivité d'étaler sur 15 ou 20 ans, mais pour autant, il faut qu'il reste mesuré et que l'on fasse des emprunts à la hauteur de nos possibilités.*

*Madame Virginie LUNAIN souhaite connaître le coût final des travaux de la place du Marché.*

*Monsieur le Maire répond qu'il y a des marchés qui ont été contractualisés ; il y a des consultations d'entreprises qui ont été faites et que si tout le chantier de la place du Marché se réalise dans toutes ses phases, aujourd'hui c'est 4,3 millions d'euros. Il annonce que la nouvelle municipalité n'ira pas jusqu'à cette somme.*

*Monsieur Eric MOUQUE dit qu'on connaît donc déjà un impact sur l'investissement pour 2026.*

*Monsieur le Maire répond que dans le cadre du CDTE, il y avait trois principaux chantiers : la place du Marché, la crèche et les cheminements doux sur le CD35, à savoir, d'une part sur le CD 35 pour la partie on va dire comme ça à l'ouest de Barbentane et une autre partie vers la route d'Avignon.*

*Il dit que pour les cheminements doux la commune va surseoir car ils n'étaient pas prévus en 2025 et 2026. Pour la crèche, le démarrage était prévu pour fin 2025, mais n'a pas encore démarré car il y avait des contraintes électriques. Il dit poser clairement la question du calendrier du chantier crèche, car aujourd'hui on n'a aucun financement, sauf à financer intégralement la crèche par un emprunt. Il évoque les financements du CDTE et de la CAF parce que la CAF aussi vient abonder les subventions et annonce qu'un point va être fait avec la PMI et la CAF sur ces sujets-là. Pour la place du Marché, il pose clairement la question de la nécessité d'aller jusqu'au bout de ce chantier car il préfère faire des choses pour les enfants, sécurisés, plutôt que de finaliser la place du Marché.*

*Tom BALAS demande si les 4 millions d'euros évoqués c'est subventions comprises.*

Monsieur le Maire répond que c'est le brut, avant déduction des subventions. Il rappelle que la commune travaille avec le Conseil départemental qui a donné une subvention de 50 %, sur le hors-taxa et que la commune ne récupère pas la totalité de la TVA et qu'il y a un décalage important pour récupérer le Fonds de Compensation de la TVA.

Madame Sylvie MENVIELLE dit qu'il va falloir faire des arbitrages sur les décisions de la mandature sortante pour pouvoir aussi pouvoir envisager de mettre en œuvre le programme de la nouvelle municipalité.

Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas faire de meilleur résumé aujourd'hui. Il dit qu'il, n'y a rien d'inscrit du programme de l'équipe « une nouvelle dynamique pour Barbentane » dans le budget. Il dit qu'il va essayer de regarder ce qui peut être fait à minima, parce qu'il faut faire des choses et ne pas arrêter toute forme d'investissement et de services publics aux barbantans. Il insiste sur le fait que le service public sera maintenu, mais annonce que des arbitrages vont devoir être faits, reprioriser peut-être certains investissements qui aujourd'hui ne sont pas d'une urgence absolue.

Monsieur Edouard DE BARBENTANE rappelle que lors de la campagne, l'équipe s'était engagé à ne pas mettre un centimètre carré de béton dans la Montagnette. Il indique qu'il n'envisage pas autre chose que la crèche ne se fasse pas et qu'on garde la crèche en lieu et place. Il demande quand est-ce que la commune aura une réponse claire et nette et si Monsieur le Maire pense que les instances permettront de conserver la crèche comme elle est pour la remettre aux normes. Il dit que les barbantans attendent une réponse claire à ce sujet.

Monsieur le Maire répond qu'une rencontre avec la Protection Maternelle Infantile (PMI) sur le sujet de la crèche est prévue à la fin du mois d'avril et qu'il ira à Arles le 6 mai pour une rencontre avec la PMI et la CAF. Il annonce donc que le 6 mai, une décision sera prise au regard de tout ce qu'il y aura lieu de faire par rapport à une rénovation ou pas de la crèche. Il indique que c'est prématuré de dire aujourd'hui ce qui se fera ou pas, mais que des choses seront faites pour les enfants qui sont accueillis à la crèche aujourd'hui.

Madame Sylvie MENVIELLE explique que l'objectif pour la précédente mandature, c'était de construire une autre crèche pour augmenter la capacité. Elle dit qu'augmenter la capacité, ça nécessite de mettre aux normes le bâtiment actuel, mais qu'il est tout à fait envisageable de faire les travaux nécessaires sur l'établissement et le bâtiment existant et d'envisager, si les besoins existent en accueil d'enfants, un autre lieu pour créer cette structure complémentaire.

Monsieur Hans DE JONGE demande ce qui sera mis au budget en attendant la rencontre du mois de mai.

Monsieur le Maire répond qu'il a été maintenu au budget une enveloppe budgétaire pour le dossier crèche sachant que cette enveloppe aujourd'hui elle n'est pas financée, elle vient donc augmenter le besoin de financement. Il explique que si elle est pas mise en œuvre cette année, la commune ne mettra pas en œuvre l'emprunt en face.

Madame Edith BIANCONE demande, s'il est envisagé de rénover la crèche actuelle pour garder le même nombre de berceaux, ce qu'il adviendra des enfants pendant les travaux.

Monsieur le Maire lui retourne la question, car si le chantier s'était fait à 3,50 m de l'actuelle crèche, il n'est pas sûr que les enfants auraient supporté le bruit des grues, des pelles mécaniques pendant longtemps. Il pense que la commune aurait été contrainte également de déplacer les enfants.

Madame Christel DI PASQUALE dit qu'il n'aurait pas été nécessaire de déplacer les enfants. Elle explique que pendant les 3 semaines de fermeture estivale, auraient eu lieu les travaux qui font le plus de bruit et des dispositifs de protection auraient été mis en place pour le reste du temps. Elle dit que c'est un chantier qui

aurait dû durer à peu près un an, un an et demi, et avec les enfants à côté. Elle dit que la PMI ne trouvait pas que cela posait un problème.

Madame Sylvie MENVIELLE dit que tout le monde a connu des chantiers et que c'est de la poussière et des matériaux qui ne sont pas sains. Elle pose la question de la qualité d'accueil à proposer aux enfants pendant 18 mois, avec des nourrissons de 4 mois qui auront connu des travaux pendant 18 mois. Elle dit que ça pose quand même une question certaine sur la qualité d'accueil et de vie qu'on peut leur proposer avec un chantier d'envergure à 3 mètres.

Madame Christele DI PASQUALE répond que non, le problème a été discuté avec la CAF, avec la PMI, avec Monsieur Ivan DIPOL qui est l'architecte et que la pose de panneaux pour la poussière semblait suffisant. Elle dit que c'est un chantier de 18 mois mais qu'il n'y aura pas toujours de la poussière et du bruit, il y a des des travaux d'électricité, de peinture... et qu'il n'était pas prévu de déplacer les enfants pour ça.

Madame Christelle FONTAINE explique qu'on peut dire exactement la même chose pour le projet de rénovation, qu'on peut tout à fait envisager un projet de mise aux normes pendant les 3 semaines de fermeture et ça ne posera aucun problème de fonctionnement.

Madame Christele DI PASQUALE rappelle que la PMI nous avait dit que pour mettre le bâtiment aux normes du référentiel bâtiminaire, il fallait changer les tables de change, ce qui n'était pas grave, mais aussi changer toutes les portes, mettre le sol tout à niveau... Elle explique que si l'on met le sol tout à niveau, ça entraîne des travaux en plus sur les encadrements, les baies vitrées... et que ce sera difficile de le faire en trois semaines... Elle conclut en disant que la commune aura la réponse à la mi-mai.

Madame Sylvie MENVIELLE dit que la mise aux normes évoquée, c'est en fait dans l'hypothèse où on vient toucher à la capacité d'accueil du bâtiment.

Madame Christele DI PASQUALE dit que non et explique que le référentiel bâtiminaire est un décret de 2021 ou 2022. Elle donne l'exemple de Graveson, la crèche a 10 ans et ils ont été obligés d'effectuer les travaux. Elle dit que ce sont toutes les crèches qui sont obligées de faire les travaux et de se mettre aux normes. Elle rappelle que la structure actuelle a 35 ans.

Monsieur Arnaud GABRIEL demande comment font les autres communes qui doivent rénover leur crèche.

Madame Christele DI PASQUALE répond qu'ils font les travaux prévus. Elle explique que le projet de faire une crèche à côté c'était pour l'agrandir aussi. Elle rappelle que c'était un projet lancé en 2022 car il y avait des listes d'attente énormes et il y avait des dizaines de parents qui n'étaient pas acceptés et qu'il avait été décidé d'agrandir la capacité de 10 places. Elle explique qu'il valait mieux construire un bâtiment neuf plutôt qu'agrandir et rénover.

Monsieur Arnaud GABRIEL dit qu'il a une de ses filles à la crèche, qu'il l'a amenée à 14h et que le chantier pour la fameuse ligne électrique génère énormément de poussière. Il n'est pas convaincu par l'argument de dire qu'un chantier à côté ne posera pas de problème.

Madame Christele DI PASQUALE répond que l'architecte avait prévu de mettre des panneaux pour le bruit et la poussière, alors que là les travaux pour l'électricité étaient tout à côté.

Monsieur Arnaud GABRIEL répète que pour lui, ce projet ne semble pas vraiment pertinent.

Madame Christele DI PASQUALE répond que pour elle, il l'est.

Madame Virginie LUNAIN relève que ce projet avait un certain coût, et au vu des finances de la commune, demande si c'était financé à 100 % par l'emprunt.

*Madame Christele DI PASQUALE précise que c'est pour cela que l'on avait sollicité le contrat départemental avec une partie d'autofinancement, une partie d'emprunt mais aussi la CAF. Elle dit que c'était un beau projet.*

*Monsieur Hans DE JONGE demande confirmation que le fait de vouloir construire une nouvelle crèche, c'est donc un choix politique et non le fait de l'impossibilité de pourvoir rénover les locaux.*

*Madame Christel DI PASQUALE répond que ce n'est pas impossible, mais qu'elle doute que les travaux puissent se faire en trois semaines. Elle redit que la réponse sera connue au mois de mai. Elle termine en disant que si le projet ne plait pas elle laisse le soin à la nouvelle municipalité de voir comment elle compte faire.*

*Monsieur Tom BALAS souligne que pour l'instant, la commune n'a pas l'argent pour la faire.*

*Madame Edith BIANCONE précise qu'augmenter les places c'est un réel besoin de la commune.*

*Madame Virginie LUNAIN dit qu'elle est allée à la crèche et qu'elle ne pense pas que ce soit le cas pour les besoins futurs au regard des chiffres actuels.*

*Madame Christele DI PASQUALE répond qu'il y a une baisse de naissances, mais qu'en 2022 on avait une dizaine de parents qui restait sur le carreau à chaque fois et que c'était pareil en 2023. Elle reconnaît qu'en 2024, cela avait commencé à baisser, mais souligne qu'avec les nouveaux logements envisagés à Rampale, il y avait besoin de places. Elle explique que lors de la commission de 2026 pour les attributions de places en crèche, il y a trois enfants qui n'ont pas pu rentrer. Elle précise que Barbentane est l'une des rares crèches où on a une liste d'attente et où l'on refuse des parents.*

*Madame Virginie LUNAIN rappelle qu'il y a aussi un relais petite enfance, la MAM, la crèche privée et demande si les places sont 100 % prises partout.*

*Madame Christele DI PASQUALE dit qu'à la MAM, une assistante maternelle est complète, une autre où il manque un enfant. Elle précise que ce ne sont ni les mêmes services, ni les mêmes horaires qu'une crèche. Elle pense qu'il y en a pour tout le monde. Elle invite les élus à voir avec le relais petite enfance qui pourra dire quelles sont les possibilités.*

*Monsieur le Maire dit qu'il sera fait là aussi un diagnostic, un audit complet pour bien cerner les besoins en matière d'accueil.*

*Madame Edith BIANCONE explique que concernant NURSEA, ce n'est pas du tout le même coût, c'est beaucoup plus cher que la crèche municipale.*

*Monsieur le Maire demande s'il a d'autres questions. Il dit que c'était un bon débat et remercie tout le monde pour leurs interventions. Il rappelle qu'il n'y a pas de délibération et qu'il faut simplement prendre acte que ce débat a eu lieu.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

Considérant que conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal qui fait l'objet d'une délibération spécifique ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif ;

Considérant la présentation du rapport d'orientation budgétaire par Monsieur Laurent MOUCADEAU, adjoint au Maire, et les échanges qui ont suivi ;

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

### 3. Création d'un Comité Social Territorial commun

---

Rapporteur : Michel BLANC

*Monsieur le Maire propose d'enchaîner donc avec le point numéro 3 qui est la création d'un Comité Social Territorial Commun. Il explique qu'il y a à Barbentane, de par le nombre d'employés municipaux dans la collectivité, un CST, dédié à la collectivité, mais que par contre le CCAS qui ne dispose que de 15 agents, n'en a pas. Il rappelle que par rapport à la réglementation, il n'y a pas de CST dédié quand on est moins de 50.*

*Il fait part de la possibilité qui est celle de créer un CST commun qui regrouperait à la fois les agents de la collectivité publique commune de Barbentane et les agents du CCAS qui sont intimement liés puisqu'ils sont à Barbentane.*

*Il explique qu'aujourd'hui, le CST pour le CCAS est pris en charge parce qu'on appelle le Centre de Gestion de la Fonction publique situé à Aix-en-Provence.*

*Il considère que créer un comité social territorial commun commune de Barbentane et CCAS permettra d'éviter d'avoir à faire la navette avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Aix-en-Provence. Il précise qu'une délibération conjointe devra être prise par le Conseil d'administration du CCAS.*

*Au regard de la répartition des effectifs actuel, il propose d'avoir 75 % des sièges attribués à la commune et 25 % pour le CCAS, ce qui permettra de simplifier la gestion du personnel et de la faire en local et en proximité.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;

Considérant que l'article L.251.5 du CGFP prévoit qu'un Comité Social Territorial (CST) est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Considérant que selon l'article L.251-7 du CGFP, un comité social territorial commun compétent pour tous les agents territoriaux peut être mis en place, lorsque l'effectif global employé est au moins de cinquante agents, par délibérations concordantes des organes délibérants de chaque collectivité ou établissement concerné :

- Soit par une collectivité territoriale et un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité ;
- Soit par un établissement public de coopération intercommunale et l'ensemble ou une partie des communes membres de cet établissement ou d'une partie des établissements publics qui leurs sont rattachés ;

Considérant que les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sont :

- 60 agents au sein de la commune de Barbentane ;

- 15 agents au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Barbentane ;  
soit plus de 50 agents ou plus, ce qui permet la création d'un comité social territorial commun ;

Considérant qu'il est proposé à l'assemblée, la création d'un comité social territorial commun entre la commune de Barbentane et le CCAS de Barbentane ;

Considérant que cette instance sera compétente pour l'ensemble des agents desdites collectivités, et sera mise en place lors du renouvellement général des représentants du personnel en décembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CREE un comité social territorial commun entre la commune de Barbentane et le CCAS de Barbentane, qui sera compétent pour l'ensemble des agents desdites collectivités, et mis en place lors du renouvellement général des représentants du personnel en décembre 2026 ;
- RATTACHE ce comité social territorial commun pour son fonctionnement auprès de la commune de Barbentane ;
- FIXE la répartition des sièges des représentants des collectivités dans le Comité Social Territorial comme suit, étant précisé que la composition du comité social territorial et notamment le nombre de représentants des deux collèges (personnel et collectivité) ne sera défini qu'ultérieurement après consultation des organisations syndicales :
  - o 75 % de sièges pour la commune
  - o 25 % de sièges pour le CCAS
- TRANSMET pour information cette délibération au Président du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône.

#### 4. Prise en charge de travaux

---

Rapporteur : Laurent MOUCADEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les racines d'un laurier implanté sur l'espace public place Trou du Renard ont endommagé une canalisation d'eaux usées d'un particulier ;

Considérant que cette situation a été confirmée par les services techniques communaux, SAUR et la Régie des Eaux de TPA qui ont réalisé des constatations sur place ;

Considérant que la réparation des désordres causés a nécessité l'intervention d'une entreprise pour un coût de travaux de 1 815 € TTC, payé par le riverain concerné ;

Considérant que l'arbre à l'origine du sinistre étant situé sur le domaine public, et donc la responsabilité de la commune engagée, les propriétaires ont demandé le remboursement des frais engagés, ce qui a été accepté par le Maire en février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de prendre en charge les frais engagés pour la réparation de la canalisation endommagée par un arbre du domaine public place Trou du Renard pour un montant de 1 815 € ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

*Monsieur le Maire dit la séance du conseil municipal arrive à son terme et que c'était une séance importante aussi au regard de l'année 2026 qui est déjà bien entamée. Il rappelle qu'il faudra délibérer pour adopter définitivement le budget avant la fin du mois d'avril et donc le prochain conseil est prévu le 27 avril. Il remercie l'ensemble des élus et leur souhaite une bonne soirée.*

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Maire,  
Michel Blanc

Le secrétaire de séance,  
Laurent Moucadeau